

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision générale du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) de la commune de LES AVANCHERS-VALMOREL, **du 26 août 2019 au 26 septembre 2019 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs.

Monsieur Gérard DECOUR, Directeur d'hôpital honoraire, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de LES AVANCHERS-VALMOREL, pendant la durée de l'enquête, **du 26 août au 26 septembre inclus** :

- **Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00**
- **Le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de LES AVANCHERS-VALMOREL – Chef-Lieu – 73260 LES AVANCHERS-VALMOREL, ou les transmettre par courrier électronique à mairie@valmorel.com, dans ce cas elles sont consultables sur le site internet de la commune.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

L'évaluation environnementale du projet de PLU, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de LES AVANCHERS-VALMOREL dès l'ouverture de l'enquête. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.lesavanchers.fr/urbanisme/>

Le commissaire enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

A Valmorel dans la salle bleue des séminaires – Rue du Bourg Morel

- **Le mardi 27 août de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

A la mairie des Avanchers-Valmorel – Chef lieu :

- **Le mercredi 28 août de 14h00 à 17h30**
- **Le jeudi 5 septembre de 9h00 à 12h00**
- **Le mercredi 18 septembre de 14h00 à 17h30**
- **Le mardi 24 septembre de 9h00 à 12h00**

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de LES AVANCHERS-VALMOREL et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an. Il sera également publié sur le site Internet <https://www.lesavanchers.fr/urbanisme/>

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de :

- M. Thibault LAURENT-DELAUNAY, Responsable de l'urbanisme de la commune de LES AVANCHERS-VALMOREL aux horaires d'ouverture de la mairie
- Mme Marie GUNIE, adjointe au Maire chargée de l'urbanisme sur rendez-vous

Le Maire, Jean-Michel VORGER